Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260302-DEL202612-DE

DELIBERATION N° 2026-12

OBJET : Créances admises en non-valeur

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Considérant que le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Guichen a fait parvenir un état récapitulatif des titres de recettes émis mais pour lesquels il n'a pu procéder au recouvrement malgré les procédures employées.

Considérant que ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumises à la décision du Conseil Municipal.

Afin de régulariser la situation budgétaire de la commune,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADMETTRE en non-valeur au compte 6541 « créances admises en non-valeur », la somme de **8 373,49 €** correspondant aux produits irrécouvrables suivants :

EXERCICE	PIÈCE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2021	T-349-1	Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestion	6541	118,57
					118,57
2021	T-489-1	Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestion	6541	3 725,00
					3 725,00
2021	T-350-1	Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestion	6541	450,00
					450,00
2019	T-517-1	Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestion	6541	17,08
					17,08
2021	T-356-1	Décédé et demande renseignement négative	102-autres produits de gestion	6541	514,02
					514,02
2021	T-207-1	Combinaison infructueuse d actes	107-AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	6541	205,98
2021	T-208-1	Combinaison infructueuse d actes	107-AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	6541	2 121,54
					2 327,52
2021	T-256-1	Combinaison infructueuse d actes	102-autres produits de gestion	6541	600,00
					600,00
2019	T-4366460215-1	Combinaison infructueuse d actes	302-ORDRE DE REVERSEMENT	6541	621,30
					621,30
					8 373,49

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations municipales.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 2 MARS 2026

LE MAIRE
Nadine DREAN

MAIRIE de GRAND-FOUGERAY (35) Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260302-DEL202612-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

SEANCE DU : 2 mars 2026
CONVOCATION DU : 24 février 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 24 février 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 24 février 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Nadine DREAN, Maire

Nombre de conseillers : 19
* en exercice : 18
* présents : 15
* absents : 3 (dont 2 procurations)

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-FOUGERAY, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil, après convocation légale en date du 24 février 2026, sous la présidence de Mme Nadine DREAN, Maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine DREAN, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS :
Mme Nadine DRÉAN - M Joël JUTEL - Mme Valérie JOURDAN - M Christophe PLOTEAU - Mme Carole GUIBERT - M Jean-Marie LOUAPRE - M. Cédric FLOCZEK - M. Mikaël GICQUEL - Mme Charlène GUINEL - Mme Aurélie BEAUCHENE - Mme Cathy GUILLOIS - Mme Anne CAVE - M Norbert JANVIER - M. Thierry MOREAU - Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :
Mme Céline HUNAULT représentée par Mme Nadine DREAN
M Pierre JOUADE représenté par M. Mikaël GICQUEL

MEMBRES EXCUSÉS :
RAS

MEMBRES ABSENTS :
M. Thomas SAUMONEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Charlène GUINEL a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.
Approbation du procès-verbal de séance en date du 12 janvier 2026, à l'unanimité

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :
Mme le Maire propose :
- de retirer de l'ordre du jour la délibération « Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement »
- d'ajouter à l'ordre du jour la délibération « Bretagne porte de Loire Communauté / Commune de Grand-Fougeray - Convention de mise à disposition de personnels – PVD – Avenant n°3 »,
à l'unanimité.